

AVIS AU PUBLIC

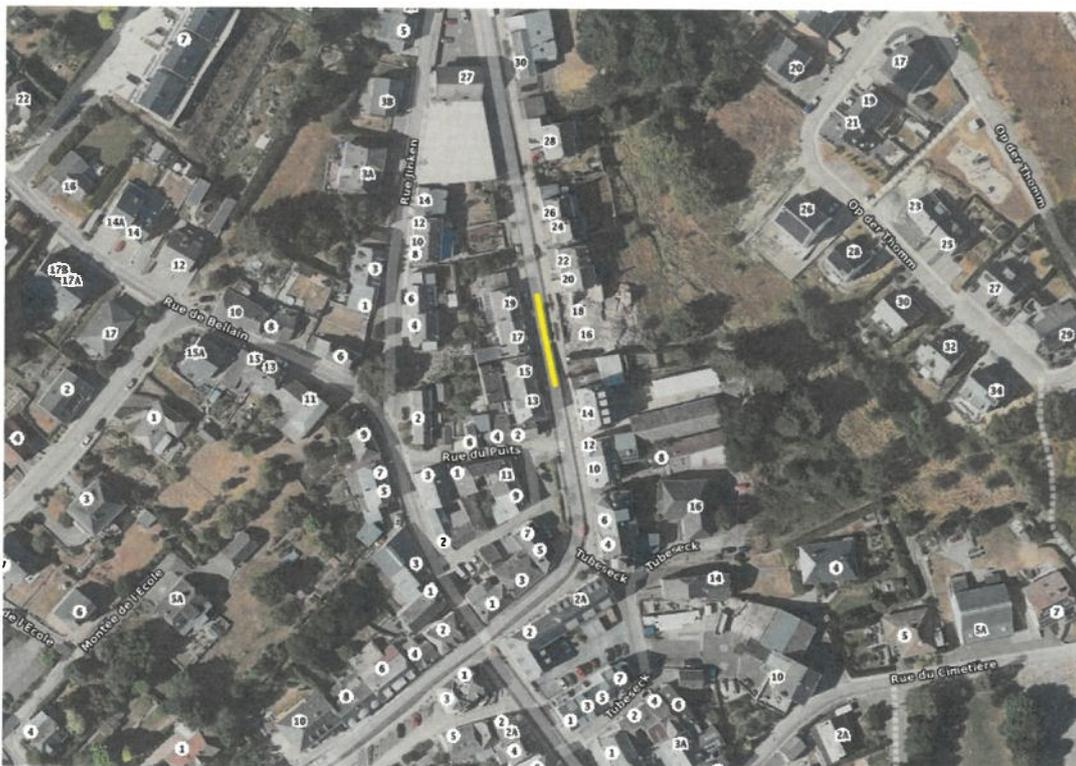
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 27 août 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux et de la mise en place d'une pompe à béton à la N12 à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges, de mercredi 28 août 2024 jusqu'à jeudi 29 août 2024 toujours de 07h30 – 16h00, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue de la N12, à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, de mercredi 28 août 2024 jusqu'à jeudi 29 août 2024 toujours de 07h30 – 16h00.**
- **Le trottoir sera fermé le long du tronçon de rue de la N12, à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges, dans la zone du chantier, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, de mercredi 28 août 2024 jusqu'à jeudi 29 août 2024 toujours de 07h30 – 16h00.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 30/08/2024 »